

Le Fil Agricole

La lettre institutionnelle de la FNSEA



N°8 - Semaine du 11 mai 2020

Dans le contexte inédit de l'épidémie de Covid-19, la question de la sécurité et de l'approvisionnement alimentaire revêt une préoccupation importante pour les Français et sollicite la réponse adaptée des pouvoirs publics. Dans sa volonté de poursuivre le dialogue avec ses interlocuteurs institutionnels, la FNSEA a souhaité mettre en place une lettre d'information, « Le Fil Agricole », vous permettant d'être tenu informé(e), de manière hebdomadaire, des enjeux de la production et de la distribution des produits agricoles. Dans l'espoir que cette publication puisse retenir votre attention et à votre entière disposition pour toutes demandes complémentaires.

INITIATIVES AGRICOLES ET SOLIDAIRES

LANCEMENT DE MESURES D'URGENCES RÉGIONALES POUR L'AGRICULTURE FRANCILIENNE

La Région Île-de-France et la Chambre régionale d'agriculture, avec le soutien de la FRSEA Île-de-France, s'associent pour flécher 3,5 millions d'euros vers la relance économique du secteur agricole francilien et l'organisation d'une aide alimentaire d'urgence pour les plus démunis. Avec le lancement d'un « programme alimentaire régional », l'achat au prix du marché de tous les surplus et invendus de la production agricole francilienne seront distribués aux plus démunis. La Région va également venir en aide aux horticulteurs et pépiniéristes, avec un fonds d'urgence de 1,5 million d'euros (sous forme de subventions) et une commande publique d'un million d'euros. Enfin, pour capitaliser sur le regain d'intérêt pour l'agriculture locale, l'Île-de-France va aussi augmenter les aides à l'investissement des agriculteurs dans les circuits courts de commercialisation, avec une enveloppe d'un million d'euros.

ACTUALITÉS AGRICOLES

LA FNSEA PRÉSENTE SON MANIFESTE POUR UNE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE SOLIDAIRE

La FNSEA présente son « [manifeste pour une souveraineté alimentaire solidaire](#) » rassemblant ses propositions pour l'après-crise sanitaire. Décliné en quatre axes, ce plan tend à assurer à la France une souveraineté ouverte, responsable et européenne. Le premier axe consiste en un pacte avec la société et l'État, par lequel les agriculteurs s'engagent à mener la transition agro-écologique, en contrepartie du soutien des consommateurs et des pouvoirs publics. Le deuxième axe porte sur la réorientation des politiques publiques afin de valoriser l'acte de production et (re)construire des filières déficitaires sur le territoire avec les moyens financiers dédiés. Le troisième axe vise à faire de la souveraineté alimentaire un enjeu stratégique pour la France et l'Europe. Enfin, le quatrième et dernier axe, concernant l'Europe, vise un budget ambitieux pour la PAC, une réduction des distorsions de concurrence et une meilleure réactivité des institutions européennes.

PROJET DE LOI « MESURES D'URGENCES » : QUELLE SUITE DONNER A L'EXPÉRIMENTATION SUR L'ENCADREMENT DES PROMOTIONS ET LE RELÈVEMENT DU SEUIL DE REVENTE A PERTE (SRP) ?

La loi EGALIM de 2018 a habilité le Gouvernement à prendre des mesures d'une durée en principe limitée à deux ans visant à relever de 10% le seuil de revente à perte (SRP) et à encadrer les promotions portant sur les produits alimentaires (maximum 34% de la valeur et 25% du volume annuel par enseigne). Il est proposé dans le projet de loi (P JL) « mesures

d'urgences », dans son article 3 de proroger l'expérimentation à 30 mois, reprenant les orientations introduites dans le PJJ ASAP. L'expérimentation a montré qu'elle était en capacité de porter ses fruits au regard de l'objectif de fin de la guerre des prix qui lui était associé, puisqu'en 2019, le relèvement du SRP aura permis de mettre fin à 7 ans de déflation sur les produits alimentaires. L'explosion de l'inflation sur les produits alimentaires annoncée par certains acteurs n'a finalement pas eu lieu puisque celle-ci a augmenté de +0,9% (source : IRI). La priorité absolue doit maintenant être celle d'un partage équitable de la valeur avec l'amont. Rappelons que l'enjeu est bien de rééquilibrer les 6,50 € qui reviennent à l'amont sur 100 € de dépenses alimentaires. La FNSEA considère que cette expérimentation doit, sur la durée, permettre de modifier en profondeur les comportements des industriels et des distributeurs et, de ce fait, encourage la prorogation de l'expérimentation dans le PJJ « mesures d'urgences ». La crise ne doit pas remettre en cause tout ce travail issu des EGA et favoriser la braderie de produits alimentaires dans les rayons de la grande distribution. Avec la crise économique, le pouvoir d'achat sera peut-être amputé dans les mois à venir, pour autant, les dépenses alimentaires ne pèsent que 13,5% du budget des ménages, brader les produits alimentaires ne peut donc pas être la solution à ce problème, ni même la solution aux stocks importants qui pèsent dans certaines filières.

PARUTION DES PREMIERS MODULES DE FORMATION A DESTINATION DES SAISONNIERS AGRICOLES ACCESSIBLES A DISTANCE

Depuis le début du confinement et afin d'offrir une réponse aux employeurs qui se posaient et se posent encore la question de la transmission des consignes et l'apprentissage des gestes professionnels, la FNSEA a travaillé avec OCAPIAT (Opérateur de compétences pour la Coopération Agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires) à la création de modules de formation en ligne hébergés par la plateforme numérique Camp-Num. Ces formations répondent en priorité aux travaux saisonniers en cours et à venir d'ici l'été, majoritairement en lien avec le maraîchage et l'arboriculture. Gratuits et faciles d'accès ils permettent au plus grand nombre d'avoir une première approche du travail en sécurité dans les champs, avec des modules de formation concernant la technique professionnelle et d'autre part des modules en lien avec la santé et sécurité dans les entreprises. Au total 15 modules vont paraître d'ici la fin du mois de mai et déjà 5 sont en libre accès sur la plateforme campnum.com.

PLAN DE SOUTIEN A LA FILIÈRE VITI-VINICOLE : PLUS LOIN, PLUS FORT !

Le Gouvernement a annoncé, le 11 mai dernier, le principe d'une distillation de crise sur la base d'une enveloppe de 140 millions d'euros, dont 80 millions d'euros provenant du plan annuel national d'aide de l'Organisation Commune du Marché (OCM) vin. La filière viti-vinicole regrette que l'Etat puise dans le budget OCM, ce qui viendra impacter la capacité de relance du secteur. Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé une exonération de charges sociales pouvant aller jusqu'à 100% pour les entreprises les plus impactées et pour une enveloppe de 100 millions d'euros. Bien que positive, cette première étape demeure bien en-deçà du constat dressé par la Commission européenne elle-même. C'est pourquoi ce prologue doit se poursuivre rapidement par un plan de relance ambitieux qui doit porter sur les points suivants : des mesures de relance des marchés, des mesures de gestion des disponibilités, notamment un volume de distillation de crise, le report des sommes non consommées au 15 octobre 2020 sur les programmes nationaux d'aides. Enfin, pour une filière qui est une victime collatérale de la fermeture de la restauration hors foyer, les exonérations de charges doivent être simples et accessibles à tous en fonction des pertes. Retrouvez le communiqué de presse et les demandes complètes de la filière [ici](#).

ACTUALITÉS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

BREXIT : EN PLEINE CRISE DU COVID-19, LES NÉGOCIATIONS SEMBLENT DANS L'IMPASSE

Au fil des cycles de négociations, les lignes rouges ne semblent pas s'estomper. Le Royaume-Uni n'accepte aucune contrainte sur sa législation intérieure en tant que pays indépendant.

Mais comment garantir un commerce agricole équitable dans le marché unique dans ces conditions ? La confiance n'exclut pas le contrôle. De même, concernant le tarif douanier, le Royaume-Uni demande un accès sans droit de douane, tout en ayant son propre tarif vis-à-vis des pays tiers. La production agricole du Royaume-Uni pourrait ainsi entrer sur le marché intérieur, les consommateurs britanniques consommant des produits des pays tiers au prix mondial. Ceci est inacceptable pour l'Union européenne. Nous nous approchons donc du « cliff edge », avec un accord à l'australienne, selon les éléments de langage du Premier Ministre britannique. Un vocabulaire « positif » pour masquer l'absence d'accord et l'application simple des règles de l'OMC, qui sont d'application entre l'Union européenne et l'Australie. Non seulement les pouvoirs publics, mais aussi les entreprises doivent s'y préparer.

BAROMÈTRE HEBDOMADAIRE DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Cette semaine focus particulier sur les filières : grandes cultures, semences et pisciculture.

GRANDES CULTURES

Etat général de la production :

Blé/orge : Forte inquiétude sur le manque d'eau, surtout dans le quart nord-est de la France. Cependant les récentes précipitations ont amélioré la situation.

Betteraves : Attaques massives de pucerons (vecteurs du virus de la jaunisse) ce qui pourrait fortement impacter les rendements (de 30 à 50%). Les planteurs demandent la possibilité de pouvoir appliquer un traitement supplémentaire de l'un des deux produits déjà autorisés.

Contexte de marché :

Blé : Les cours de blé tendre ont cédé du terrain sur les quinze derniers jours (191 €/t) en raison des conditions météorologiques. Les cotations du blé dur se sont stabilisées, à 280 €/t.

Orges : la demande de la malterie/brasserie connaît une forte crise liée au Covid-19 et la consommation mondiale d'orges est prévue en nette baisse pour les deux campagnes, en cours et à venir. De ce fait le contexte fourrager extrêmement lourd entraîne les prix de toutes les orges à la baisse.

Maïs : Les prix du maïs ont peu évolué sur les deux dernières semaines (155 €/t). La demande des fabricants d'aliments pour animaux est présente sur les mois d'été.

Oléoprotéagineux : En colza, les prix remontent (372,5 €/t FOB Moselle), dans le sillage du pétrole et en raison de la faiblesse de l'offre européenne attendue lors de la prochaine campagne (pour la deuxième année consécutive). Cela devrait à nouveau se traduire par des importations abondantes sur le marché européen dans un contexte de disponibilités mondiales importantes. Cette situation renforce les questions autour de la souveraineté protéinique de l'Union européenne et de la France à la veille des communications attendues des stratégies européennes de la ferme à la table et biodiversité. La forte baisse de consommation de diesel résultant du confinement pèse sur les marchés réduisant fortement la valorisation du biodiesel, en plus de l'accroissement des stocks, qui représente les deux tiers des usages de l'huile de colza. Cette situation est aujourd'hui généralisée à l'ensemble de la planète ce qui ne manque d'inquiéter quant aux prochains mois.

Sucre : Les cours mondiaux restent sur leurs plus bas niveaux depuis 12 ans (9,75 cts/lb le 21 avril, soit la perte d'un tiers de sa valeur depuis février). Néanmoins, les dernières prévisions continuent à afficher des fondamentaux relativement favorables notamment pour le marché européen. Une très grande incertitude plane donc sur le marché du sucre à court et moyen terme.

Bioéthanol : Situation d'urgence du fait de la baisse de la consommation d'essence (-75%). Le bioéthanol représente 60% du débouché de la production d'alcool français. La production de gels hydroalcooliques, multipliée par 7 compense à peine la baisse de la production d'alcool à destination humaine (40% du débouché de la production d'alcool français). Cette situation place les producteurs d'alcool français (mais aussi américains et brésiliens qui représentent 80% de la production) dans une situation très critique de surproduction et de besoins de

stockage. Face à cette situation, la filière française du bioéthanol prévoit, mécaniquement, l'arrivée massive d'éthanol étranger sur le marché européen, à brève échéance.

Lin : La crise sanitaire est venue stopper net la croissance commerciale du lin. Le marché du textile, principal débouché de la filière lin (90%), a connu une chute d'au moins 50% en mars et donc un arrêt brutal des achats de fibres, notamment par la Chine. Conséquence directe pour les liniculteurs qui voient leur revenu impacté. On observe une reprise partielle et progressive de l'activité de l'ordre de 30% en moyenne sur l'ensemble des entreprises de teillage français. Ce rythme pourrait perdurer en l'absence de signaux positifs de demande sur le marché.

Risques identifiés / Actions envisagées :

Blé : La demande mondiale de blé pour 2019/2020 a été révisée à la baisse en avril à cause de la pandémie actuelle avec des stocks en hausse. Pour la future campagne 2020/2021, l'inquiétude est triple : une récolte mondiale abondante et supérieure à la demande (déprimée à cause de la crise du Covid-19), et donc des prix en baisse ; des perspectives en forte baisse du volume de la récolte française et européenne ; et des prix européens moins compétitifs, susceptibles de limiter les exportations françaises, avec pour conséquence des stocks plus lourds en fin de campagne.

Maïs : À la suite de l'effondrement des prix du maïs dans le monde, la Commission européenne a réintroduit un droit de douane à l'importation dans l'Union européenne fin avril, réévalué début mai (10,4 €/t). Toutefois le prix d'intervention, sur lequel sont calculés et déclenchés les droits de douane, n'a pas été réévalué depuis 20 ans, ce qui limite l'efficacité de la mesure. Par ailleurs, l'Union européenne a accordé de nombreux contingents à droit nul dont 1,275 Mt à l'Ukraine, et l'ouverture totale au Canada CETA. Les importateurs utilisant désormais ces contingents pour éviter les droits.

Oléoprotéagineux : La filière européenne a demandé la reconduction des mesures antidumping à l'encontre du B99 américain à partir de cet été. En effet, elle fait face au dépôt d'une plainte à l'OMC par l'Indonésie en raison de la limitation, par la directive RED 2, de l'accès au palme au seul palme certifié low-iluc risk et en France à l'interdiction d'utilisation de l'huile de palme par la loi de finances.

Sucre : Gros risque de propagation de l'effondrement du marché mondial sur le marché européen à compter de la campagne 2020/2021, d'où la demande de la filière d'instaurer des mesures de sauvegarde sur les importations.

Bioéthanol : Pour empêcher d'affaiblir structurellement et durablement la filière éthanol européenne, il a été demandé le soutien du Gouvernement, pour obtenir de la Commission européenne la mise en place rapide de mesures de sauvegarde temporaires efficaces, face aux importations de bioéthanol provenant des Etats-Unis et du Brésil, comme l'autorise l'article 194 du règlement OCM unique, avec par exemple une augmentation forte des droits de douane, ou toute autre mesure d'effet équivalent.

Lin : Besoins importants de stockage de paille dans les exploitations agricoles et de stockage des fibres en teillage. 2/3 en moyenne de la récolte 2019 restent à teiller à fin mars 2020. Pour la future récolte 2020, les prévisions anticipent un stockage à la ferme au-delà de l'automne 2022.

SEMENCES

Etat général de la production : Sur le territoire national, les agriculteurs-multiplicateurs ont pour la plupart déjà livré leurs récoltes.

Contexte de marché :

Plants de pomme de terre : Inquiétude sur les prix, en lien avec la rémunération des producteurs de plants et les incertitudes des conditions de rémunérations sur le marché export.

Plants de légumes : L'activité de production de plants de légumes pour professionnels a été peu impactée par la crise, mais a nécessité de s'organiser au niveau du personnel et de la logistique. Le marché a été soutenu. Avec la fermeture des frontières, l'approvisionnement au niveau local a été privilégié. En revanche, la situation a été plus compliquée pour les producteurs de plants pour amateurs, notamment au début du confinement. Des plants ont dû être jetés faute de possibilités de commercialisation. La situation s'est améliorée avec la réouverture progressive des jardinerie (difficultés d'approvisionnement sur les dernières semaines).

Risques identifiés / Actions envisagées : Plusieurs difficultés sont toujours constatées : La sécurité du personnel est une préoccupation et concerne aussi bien la gestion de livraisons des espèces de printemps pour la distribution des semences aux agriculteurs que la production de semences pour toutes les espèces. La disponibilité en masques de protection devient très préoccupante en production de semences. Manque de main-d'œuvre opérationnelle, principalement « non qualifiée », auquel s'ajoute des difficultés pour le logement des salariés. Préoccupation future quant à la qualité des semences de maïs pour les producteurs à cause de la crainte d'être obligé d'avoir recours à la castration mécanique en raison d'une moindre disponibilité de la main-d'œuvre. Concernant les transports et le passage des frontières, des solutions ont pu être trouvées depuis le début du confinement même les questions de logistique restent une inquiétude pour les opérateurs. Au niveau du SOC, l'organisme officiel de contrôle et de certification des semences, les inspections, contrôles ou prélèvements officiels obligatoires sont limités au strict nécessaire pour mettre sur le marché les lots de semences sains et de qualité. Quant à la SNES, le laboratoire national de référence de la qualité des semences a décidé de ne maintenir que « ses missions officielles non différenciables ». La difficulté d'approvisionnement annoncée de Big Bag à la suite du confinement de l'Inde producteur important de ce type de Sacs (90% de la production) est toujours d'actualité. Pour l'instant l'approvisionnement sur stock se fait, le problème commencera à être quantifiable en mai.

PISCICULTURE

Etat général de la production : Des filières particulièrement sinistrées : Filière du Poisson Vivant à destination de la Pêche de loisir, Filière Esturgeon (Caviar), Filière Marine (Ecloseries). Estimation de la baisse de chiffres d'affaire de la filière piscicole française (mars : 9 millions d'euros, estimation avril : 11 millions d'euros, estimation mai : 12 millions d'euros). Détails des pertes de chiffre d'affaires en mars : Truite et étangs : 3,5 millions d'euros, Pisciculture marine (Ecloserie) : 0,42 million d'euros, Pisciculture marine (Grossissement) : 0,36 million d'euros, Transformation truite : 1,7 million d'euros, Caviar : 2,4 millions d'euros.

Contexte de marché : Point positif concernant la pêche de loisir, sauf stipulations contraires des préfets, les activités peuvent reprendre depuis le 11 mai. Néanmoins la non-reprise de l'activité restauration continue à empêcher les ventes de caviar, de truites. Les écloseries marines accusent une chute des commandes encore plus prononcée, avec toujours les mêmes difficultés pour exporter.

Risques identifiés / Actions envisagées : Très fortes inquiétudes des producteurs quant à l'allongement de la crise sanitaire et économique, avec des conséquences désastreuses pour les entreprises : les pertes de chiffre d'affaires vont continuer. Difficultés logistiques, administratives pour les entreprises vendant à l'export. Importants excédents de poissons à venir. Une inquiétude supplémentaire apparaît avec le saumon norvégien dont le cours s'est effondré. Les excédents de stock commencent déjà à arriver sur le marché français avec des prix très bas. Or, les cours de la truite sont corrélés avec ceux du saumon. La filière met en place une campagne de communication visant à mettre en avant les producteurs, leurs produits, ainsi que la présence des piscicultures sur le territoire français.

Contact

Guillaume LIDON
Responsable des affaires publiques
mail : guillaume.lidon@reseaufnsea.fr
tél : 01 53 83 48 92



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
11 rue de la Baume - 75008 Paris

